

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE110 Recherche et PORTFOLIO 1			
Code	SOCM1B10	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Stéphanie DELBART (stephanie.delbart@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à aborder les principes et fournir les principaux outils de la recherche documentaire.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**

- 1.1 Maîtriser la langue française écrite et orale requise par les professions visées

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

- 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels

Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**

- 3.4 Analyser une situation en tenant compte de son contexte (social, politique, culturel, ...)

Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**

- 4.3 Utiliser des méthodes d'analyse spécifiques aux domaines de l'information, de la culture

Compétence 5 **Informier, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture**

- 5.1 Recourir à diverses sources d'information, les recouper et synthétiser les contenus
 5.3 Sélectionner et vulgariser l'information utile et adaptée au public visé

Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM1B10A Bibliographie et recherche documentaire + initiation au portfolio 20 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM1B10A Bibliographie et recherche documentaire + initiation au portfolio 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2023-2024 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Bibliographie et recherche documentaire + initiation au portfolio			
Code	23_SOCM1B10A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Stéphanie DELBART (stephanie.delbart@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à aborder les principes et fournir les principaux outils de la recherche documentaire. Il fera se confronter les étudiants à une recherche élémentaire sur un sujet en relation avec les options professionnelles de la section Communication. Une initiation au Portfolio est prévue dans le cadre de ce cours.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de :

- Rechercher des informations en bibliothèque, les sélectionner, les classer et les optimiser en vue d'un travail
- Se repérer dans une bibliothèque
- Décrypter une bibliographie
- Faire la différence entre diverses sources d'information (livres, journaux, DCD, Internet...)
- Être critique face à l'information disponible
- Elaborer sa propre bibliographie
- Rédiger une fiche de lecture
- Elaborer une question de recherche dans le cadre de son Portfolio

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Les principales étapes d'un travail de recherche
- Les principaux outils de repérage
- Connaissance de termes spécifiques à la recherche bibliographique : opérateurs logiques, thésaurus, CDU, sources primaires/secondaires/tertiaires, monographies,...
- Critères permettant d'évaluer la pertinence des sources

Démarches d'apprentissage

Cours ex-cathedra à partir du syllabus avec exemples précis.

Travaux pratiques : visite guidée de bibliothèque et/ou centre documentaire en vue d'élaborer le travail de recherche.

Les séances pratiques en bibliothèque seront évaluées à travers le travail de recherche documentaire. La présence des étudiants est donc obligatoire.

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices pratiques en séances.

Sources et références

Références bibliographiques :

- BERTRAND, Anne-Marie, Les bibliothèques, Paris, La Découverte, 1998, troisième édition 2007, 120 p.
- DE KETELE, Jean-Marie et ROEGIERs Xavier, Méthodologie du recueil d'informations, DeBoeck Université, Bruxelles, 1999, 223p.
- POCHET, Bernard, Méthodologie documentaire, Bruxelles, de Boeck, 2002, 141 p.
- DARROBERS, Martine, LE POTTIER, Nicole, La recherche documentaire, Paris, Nathan, 2005, 159 p.
- DVD « L'homme qui voulait classer le monde » - Françoise LEVIE

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus et documents . Support PPT. Lectures.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q 2

Travail de recherche (examen pratique*: 50% des points) et examen oral* (examen oral : 50% des points).

Toute partie non présentée (*pratique ou théorique) sera sanctionnée d'un zéro.

Q 3

Travail de recherche (examen pratique*: 50% des points) et examen oral* (examen oral : 50% des points).

Toute partie non présentée (*pratique ou théorique) sera sanctionnée d'un zéro.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exp + Exo	100	Exp + Exo	100

Exp = Examen pratique, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Q2 et Q3

Si le travail de recherche (examen pratique) n'est pas remis, un "zéro" sera porté à l'UE et l'étudiant ne sera pas autorisé à présenter l'examen oral.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).